

*Diffusion aux membres du comité*

*Pièces jointes :*

- *Prononcé de Monsieur René Jouquand*
- *Point d'étape Comité Consultatif Laïcité du 7 mai 2015*

<b>COMPTE-RENDU REUNION DU COMITE CONSULTATIF LAICITE DU 7 MAI 2015</b>
---

Jeudi 7 mai 2015, Madame la Maire de Rennes, Nathalie Appéré, a présidé la première réunion du Comité Consultatif Laïcité depuis sa création officielle lors du conseil municipal du 9 mars 2015.

Madame la Maire a rappelé que la réunion de préfiguration du 6 février 2015 avait permis aux membres d'exprimer leurs attentes concernant cette instance, à savoir notamment : apporter des réponses concrètes sur l'application du principe de laïcité à Rennes et aboutir à la rédaction d'une Charte rennaise de la laïcité.

Elle a présenté l'objet de la présente réunion : valider une méthode, des thèmes et un calendrier de travail à partir d'une restitution des premières auditions engagées par René Jouquand - animateur du Comité Consultatif Laïcité et Gilles Suignard – rapporteur du Comité Consultatif Laïcité.

Après un tour de table des membres présents (*excusés : Eric Berroche, Mohammed Zaïdouni, Ségolène Combret, Latifa Laabissi, Hervé Le Goaziou, Yannick Le Gargasson*), René Jouquand a procédé à la présentation d'un point d'étape.

### **I – Retour sur les auditions**

#### **A / Les personnes et groupes rencontrés**

René Jouquand et Gilles Suignard ont procédé à des auditions pour recueillir les analyses, les positionnements et les propositions. Elles constituent un espace d'écoute et de partage afin :

- d'entendre ce que signifie pour chacun la laïcité : comment elle est définie, comment elle doit ou devrait se vivre, comment elle apparaît dans la société rennaise.
- de constituer un premier inventaire des situations et des questions qui font ou feraient problèmes dans la vie quotidienne des rennais.
- de recueillir les premières réactions et propositions relatives à la rédaction d'une Charte rennaise de la laïcité ou du vivre ensemble.

À ce jour, 80 personnes ont été auditionnées, dont la moitié des membres du Comité. Le champ des auditions a été largement ouvert à des représentants d'autres associations ou collectifs d'associations, à d'autres représentants de cultes, de mouvements de pensée, de responsables d'institutions ou d'établissements ou de services municipaux, qui se sont manifestés par intérêt pour la démarche ou ont été recommandés lors des auditions.

C'est à partir de ce travail que le premier point d'étape a été construit :

- il ne se veut ni exhaustif, ni définitif car les auditions ne sont pas achevées ;

- il ne s'agit pas d'un compte-rendu détaillé mais plutôt d'un relevé aussi complet que possible des questions soulevées, qui selon les personnes auditionnées seraient à aborder en priorité.

Il en ressort un inventaire de questionnements très concrets qui ont été classés en quatre catégories, quatre champs d'application de la laïcité qui devraient structurer le calendrier des travaux du Comité pour les mois à venir : l'école, l'espace public et le service public municipal, la vie associative et le vivre ensemble dans la diversité.

## **B / Les premiers enseignements**

René Jouquand a souligné les premiers enseignements des auditions :

- **L'accueil très positif réservé à la création du Comité**

- pour la possibilité offerte d'échanger, de s'exprimer sur un thème perçu comme l'une des conditions majeures du vivre ensemble au sein de la cité ;
- pour la possibilité offerte à plusieurs membres d'échanger avec des personnes, des associations ou des organisations qu'ils ne rencontrent habituellement pas ou très peu ;
- pour la possibilité offerte de confrontation de pratiques, d'expériences et d'initiatives au sein de la cité ou venues d'ailleurs ;
- pour les fortes attentes des acteurs de terrain qui sollicitent des réponses claires et expriment le besoin de disposer de repères ;

- **La dénomination de la Charte**

Quelques interrogations ont été entendues sur l'idée d'une Charte du vivre ensemble qui dépasserait assurément la seule question de la laïcité et donc la compétence du Comité consultatif laïcité.

Ainsi, en accord avec Madame la Maire, il est proposé aux membres de travailler à la rédaction d'une **Charte rennaise de la laïcité** :

- qui s'imposera au sein de l'administration municipale une fois votée au conseil municipal ;
- qui pourra offrir des repères utiles aux autres acteurs rennais.

- **Une appropriation très différenciée du principe de laïcité**

Il ressort des auditions une riche palette de regards sur la laïcité, voire de conceptions de la laïcité, et cela n'est que peu surprenant.

Nombre d'observateurs ont en effet souligné, notamment au lendemain des événements de janvier, que l'apparent unanimité qui s'exprimait pour en appeler à la laïcité devait bien cacher quelque chose. Pour reprendre les mots de la Présidente de la Commission nationale des droits de l'Homme, Christine Lazerges, "*quand la laïcité est plébiscitée, il faut se demander de quelle laïcité il est question*".

En réalité, comme le souligne Jean Baubérot, dans son dernier ouvrage "Les 7 laïcités françaises" : "*il n'existe pas un modèle français de laïcité mais différentes représentations selon les acteurs sociaux*". En prenant en compte la dimension historique de la laïcité française, Jean Baubérot propose une cartographie de sept représentations de la laïcité :

- quatre laïcités qu'il qualifie d'historiques car présentes en 1905, qui ont constitué les lignes de partage tout au long du débat parlementaire devant aboutir à la loi de 1905 et qui sont toujours présentes aujourd'hui.
- trois laïcités apparues plus récemment.

C'est ce qui a pu être vérifié au cours des auditions. La constante référence à la loi de 1905 chez les personnes auditionnées n'a d'égale que la diversité des interprétations et des modalités d'application qui en est faite.

Cette constante référence à la loi de 1905 ne repose pas toujours sur une réelle connaissance de la loi, dans ses différents articles, dans son application, y compris dans la question des édifices culturels.

Il en va de même pour d'autres lois ou circulaires plus récentes : les lois du 15 mars 2004 "*encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées public*" et du 11 octobre 2010 "*interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public*". Ces lois sont quasiment toujours acceptées, mais donnent presque inévitablement lieu à des perceptions différentes voire parfois contradictoires du concept de laïcité :

- certaines mettant en avant le caractère doublement protecteur pour l'État et pour les citoyens des textes sur la laïcité ;
- d'autres s'inquiétant du caractère potentiellement liberticide de ces mêmes textes.

Madame la Maire et le conseil municipal ayant invité le Comité Consultatif Laïcité à s'inscrire dans le cadre juridique existant, il apparaît opportun de commencer au sein du Comité par travailler à une meilleure connaissance des lois et de l'esprit des lois.

Suite à l'intervention de René Jouquand, Madame la Maire a suggéré que la Ville achète et mette à disposition des membres du Comité un certain nombre d'ouvrages relatifs à la laïcité, dans le but de nourrir une réflexion commune.

- **Des questionnements très concrets**

Gilles Suignard a ensuite présenté un inventaire de questionnements très concrets qui ont ponctués les différentes auditions. Ces questionnements ont été classés en quatre champs d'application majeurs de la laïcité :

- laïcité et école,
- laïcité, espace public et service public municipal,
- laïcité et associations,
- laïcité et diversité.

*Le contenu des thématiques suivantes est détaillé dans le document joint : "Point d'étape - Comité Consultatif Laïcité du 7 mai 2015".*

- **L'école**

- ✓ La restauration scolaire
- ✓ Le port du voile par des mères de famille accompagnant des sorties scolaires
- ✓ Le contenu des activités périscolaires et extra scolaires
- ✓ L'apprentissage des langues d'origine
- ✓ Le financement de l'enseignement privé
- ✓ L'enseignement du fait religieux
- ✓ L'enseignement de la Laïcité

- **L'espace public et le service public municipal**

- ✓ L'interdiction de la dissimulation du visage sur l'espace public
- ✓ Les mariages
- ✓ Les carrés confessionnels
- ✓ Les piscines
- ✓ La formation des personnels

- **La vie associative**

- ✓ Le port du voile par des accompagnantes
- ✓ Le contenu des activités
- ✓ Le Sport et la laïcité
- ✓ La vie associative et la laïcité

- **Vivre ensemble les diversités**
- ✓ Le financement des lieux de culte
- ✓ Les locations de salles
- ✓ La mise en valeur des réussites
- ✓ Les soutiens au projet de vivre ensemble

Au cours des débats de nombreux autres thèmes ont pu être abordés souvent en marge des quatre thématiques majeures que sont : l'école, l'espace public et le service public municipal, la vie associative et le vivre ensemble les diversités. Parmi les thèmes évoqués succinctement, trois méritent très certainement une attention particulière :

- la prévention de la radicalisation,
- les médias,
- la laïcité dans l'entreprise.

**Le Comité Consultatif Laïcité a été invité à débattre des thématiques proposées ci-dessus. Les remarques suivantes ont été formulées :**

- **Dans le cadre du travail de définition de la laïcité** : demande de déterminer les limites de la laïcité, les domaines dans lesquels elle est exclue.

- **Une remarque terminologique** : proposition de parler de repas "alternatif" plutôt que le repas "de substitution".

- **Le fait religieux** sera évoqué dans le thème "école".

- **Certaines thématiques sont dans le champ immédiat du service municipal, d'autres pas.** Des précautions particulières pourraient donc être prises selon que l'on se situe dans le strict champ du service public municipal ou pas, dans le souci de toujours respecter le cadre juridique national dans lequel le Comité s'inscrit.

Par exemple, il y a des dimensions concernant **l'école** pour lesquelles il est fait référence à des politiques institutionnelles qui ne sont pas celles de la Ville. Il n'appartient pas au Comité Consultatif Laïcité de se positionner sur la manière dont l'Éducation Nationale entend établir des circulaires ou des directives nationales. Le Comité Consultatif Laïcité peut poser, proposer un cadre mais il faut que celui-ci s'intègre dans l'environnement juridique existant.

Hormis cette réserve, il semble tout à fait pertinent que le Comité Consultatif Laïcité s'intéresse à des domaines autres que ceux de l'action municipale, tel que le **monde de l'entreprise ou le monde pénitentiaire.**

- Demande d'ajouter aux travaux du Comité la question des :

- **obsèques civiles** qui interrogent la notion de religion laïque ou de rituels particuliers.
- **hôpitaux**
- **crèches**

- Demande d'un travail collectif sur la **thématique "culte et mémoire"** afin d'apporter une réponse collective à la présence aux cérémonies mémorielles et culturelles. À ce jour à Rennes, il n'y a qu'une cérémonie œcuménique ou interconfessionnelle : celle du 1<sup>er</sup> novembre au cimetière de l'Est. Interrogation sur la participation des élus de la Ville en qualité à un moment de pratique culturelle, sur la posture et les usages.

- Le Comité Consultatif Laïcité rennais est, à l'échelle nationale, **le plus ouvert dans sa composition.** Cette composition garantit la **diversité des expressions dans les débats, l'innovation dans les propositions.** La recherche de consensus est certes préférable mais elle n'est pas l'objectif des travaux du Comité.

- Le **besoin de formation du personnel,** à l'hôpital comme à l'école, est soulevé à plusieurs reprises.

- **L'éducation** des enfants à la diversité culturelle et religieuse paraît essentielle. De même que l'importance de dialoguer avec les parents sur ces thèmes.

- La question de la **pression communautaire** qui modifie le vivre ensemble apparaît dans chaque thématique, mais pas comme une question en soi. Elle demande à être intégrée dans la réflexion.

## **II - Proposition d'organisation du travail**

### **• La proposition de calendrier**

René Jouquand propose que les quatre thèmes qui ont émergé dans les auditions puissent être examinés prioritairement : l'école, l'espace public et le service public municipal, la vie associative, le vivre ensemble dans la diversité.

- **En juin 2015** : une séance de travail sur la définition de la laïcité pourrait être organisée en présence d'un expert en la matière : Monsieur Philippe Portier, Directeur du Groupe Religions Laïcités (CNRS).
- **À partir de septembre 2015** : huit séances de travail à raison de deux séances pour chacune des quatre thématiques pourraient être organisées, en commençant par la thématique de l'école pour correspondre au calendrier de travail du comité de pilotage sur le projet éducatif local.
- **À partir de mai 2016** : deux séances de travail sur la rédaction de la Charte de la laïcité
- **En juillet 2016** : vote de la Charte par le conseil municipal

Ce calendrier prévisionnel pourra être adapté, le cas échéant, en fonction de l'actualité.

### **• Favoriser la diversité des expressions**

René Jouquand rappelle que le Comité n'a pas un objectif normatif. Son rôle est d'abord d'éclairer la décision des élus par la qualité de ses réflexions, par sa connaissance du terrain.

Si le recueil de positions consensuelles peut être souhaité, il ne saurait constituer un objectif en soi. À défaut d'accord au sein du comité, il est préconisé sur chaque thématique de recenser et de faire connaître les différentes positions exprimées en précisant le cas échéant leur caractère majoritaire ou minoritaire.

Il est ainsi proposé qu'un procès-verbal des réunions du Comité Consultatif Laïcité soit adressé à ses membres dans les quinze jours qui suivent la séance de travail. Les membres du Comité Consultatif Laïcité disposeraient, de leur côté, de quinze jours pour apporter s'ils le souhaitent, une contribution complémentaire à la réflexion engagée au sein du Comité Consultatif Laïcité. Le PV et ces contributions complémentaires pourraient être postés sur le site web de la ville.

**Le Comité Consultatif Laïcité a été invité à émettre un avis sur les propositions d'organisation du travail et de calendrier.**

Il a été demandé que puisse avoir lieu un temps de débat collectif sur le dénominateur commun qui permet le vivre-ensemble avant l'engagement des travaux concrets par thématique.

**Le Comité a donc validé l'ajout au calendrier de travail d'une séance de travail supplémentaire en septembre relative aux valeurs qui font sens commun et qui permettent le vivre ensemble.**

Après avoir appelé une dernière fois à l'expression des participants, Madame La Maire a levé la séance en indiquant que la prochaine réunion du Comité Consultatif Laïcité aura lieu en juin 2015.